

Professionnels - Demande d'une carte d'accès en déchetterie

Cette carte est obligatoire, depuis le 1^{er} septembre 2010, pour accéder aux déchetteries communautaires : Athée sur Cher, Bléré ou Chisseaux.

Pour obtenir cette carte, nous vous prions de bien vouloir remplir la demande ci-dessous et de nous la retourner accompagnée d'une copie du KBIS.

Le coupon et le justificatif sont à retourner par mail, fax ou courrier au siège de la Communauté de Communes, **39 rue Gambetta 37150 Bléré**.

Cette carte est gratuite et délivrée en un seul exemplaire par société. Vous la recevrez par courrier, à l'adresse indiquée sur le coupon.

En cas de perte, la seconde carte sera facturée.

Le service Environnement



Demande d'une carte d'accès en déchetteries

- Nom ou raison sociale :

- Domaine d'activités :

- Adresse – téléphone / fax :
.....

- Je soussigné M....., représentant la Société m'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Respecter le règlement intérieur des déchetteries (affiché en déchetterie) et notamment la nomenclature des déchets acceptés et le volume maximum d'apport.
- Payer le prix défini par la délibération de la communauté de communes de Bléré-Val de Cher (Au 01/01/2010 : carton : 6 € le m³, végétaux : 12 € le m³, tout venant : 30 € le m³, gravats : 37 € le m³, ferraille : 5 € le m³, bois : 25 € le m³, déchets spéciaux DMS (peinture, solvants) 2 € par kilo pour l'évacuation, le transport et le traitement des déchets apportés par mes soins.
- A signer, sans contestation possible de ma part, la fiche d'apports présentée par le gardien de la déchetterie.

La communauté de communes de Bléré-Val de Cher se réserve le droit d'exclure l'artisan ou le commerçant de l'accès des déchetteries si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Signature et cachet